



COMMUNE  
DE  
MEYRUEIS

Meyrueis, le 31 Août 2020

## Rentrée scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, votre enfant fait sa rentrée à l'école primaire publique de Meyrueis pour une première ou nouvelle année scolaire.

Aussi, je vous informe des modalités et évolutions pour cette année scolaire 2020-2021 :

Le stationnement : Rappel pour la sécurité des enfants **il est interdit de stationner devant l'école et sur la zone réservée au véhicule de ramassage scolaire.**

- Heures d'ouverture de l'école : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30.

- Heures d'ouverture de la garderie : 8h00 – 8h50 / 16h30 – 17h30.

- Cantine scolaire : le tarif est de 4.05 € / repas.

Les modalités d'inscription nécessaires au fonctionnement de la cantine sont :

- Inscription obligatoire à la semaine. Veuillez déposer à l'école la fiche d'inscription (modèle joint) au plus tard le **jeudi** pour la semaine suivante.
- Aucune inscription ne pourra être prise hors délais.
- Pour toute inscription, le repas est dû, sauf si l'absence est justifiée par la Directrice.
- Dans le cas d'une sortie scolaire, absence de professeur, etc. c'est l'école qui se charge d'annuler l'inscription.

Enfin, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle et du grand nombre d'inscrits à l'école cette année, je vous invite dans la mesure du possible, à prendre en charge vos enfants durant le repas du midi si vos contraintes professionnelles et/ou personnelles vous le permettent afin de soulager et soutenir le corps enseignant durant la pause du repas (en raison des mesures sanitaires à respecter).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,  
René JEANJEAN



PJ : Fiche d'inscription